

AU FAIT

Contrat d'avenir pour les Wallons : réactions à la première mouture et adoption de la seconde

[Aller au sommaire du n° 180](#)
 24/01/2005
  ESC

Les acteurs wallons ont eu deux bons mois pour émettre leur avis ; le cabinet de Jean-Claude Van Cauwenberghe¹ (PS) s'en est accordé un troisième pour écouter et amender. Résultat : le 20 janvier, le Contrat d'avenir pour les Wallons a été approuvé en deuxième lecture par le gouvernement wallon.

Remarquons d'emblée qu'un certain flou terminologique flotte autour du nouveau-né et de son acronyme. Si le grand-père avait été baptisé en 2000 « Contrat d'avenir pour la Wallonie » (CAW), que le père s'était vu ajouter un « actualisé » (CAWA), le nom et les initiales du petit dernier semblent quelque peu indéterminés : l'appellation de « Contrat d'avenir réactualisé » (CAR) a prévalu dans la presse, mais pas dans les textes officiels. Ces derniers mentionnent en effet plutôt un « Contrat d'avenir pour les Wallons » (CAW?) – on remarquera évidemment au passage le glissement sémantique qui transforme l'ancienne formule « avenir de la Wallonie » en un beaucoup plus personneliste « avenir pour les Wallons ». Quoi qu'il en soit, et pour éviter les confusions générationnelles, Alter Échos suivra le reste de la presse en utilisant l'acronyme CAR pour désigner le « Contrat d'avenir réactualisé »².

Une définition contestée de la pauvreté

Ces quelques préalables sémantiques évacués, il est bon de rappeler que lors de sa présentation publique, le 8 octobre dernier, le projet avait été présenté comme une « pièce à casser » – et ce, alors même qu'il était déjà le fruit d'un échange avec un nombre respectable d'acteurs³. Et casser la pièce, c'est exactement ce qu'a entrepris une plate-forme réunie sous la bannière « Associations partenaires du suivi du Rapport général sur la pauvreté ». À l'origine de cette initiative, trois associations (ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, Sans Domicile Fixe et le Mouvement Luttes Solidarités Travail) rejointes dans leur constat par une série d'intervenants. Et ce constat, quel est-il⁴ ? Le contrat d'avenir serait porteur d'une idéologie rétrograde « ramenant la pauvreté à une problématique individuelle » définie en termes de manques et d'abus (abus de dépenses qui produisent l'endettement ; abus de drogue et d'alcool ; manque de formation, manque de logement décent). Et les signataires de dénoncer, sur le fond, « l'absence de politique ambitieuse de lutte contre la pauvreté », sur la forme « l'absence de concertation avec les associations où les plus pauvres prennent la parole ». Quant à la démarche, elle serait essentiellement correctrice en matière de lutte contre la pauvreté et s'attaquerait « plus aux conséquences qu'aux causes ».

Le désaccord porte même sur la pertinence des objectifs que le gouvernement s'est fixés : faire converger la Wallonie vers le taux d'emploi équivalent aux objectifs européens (soit 70 %, alors qu'il était de 55,4 % en 2002). Inopérant, répondent les associations qui, agitant le spectre des « working poors » à l'américaine, soulignent qu'à l'heure actuelle « les emplois dérégulés et fragilisés ne contribuent pas à lutter contre la pauvreté et ce qui la produit ». Toujours en termes d'objectifs, elles s'insurgent contre la réduction unidimensionnelle du concept de cohésion sociale : « [En la matière] nous n'imaginons pas qu'il soit possible de proposer comme seul objectif de 'poursuivre et amplifier les efforts d'intégration en ramenant à 1 % de la population âgée de 15 à 64 ans le nombre de bénéficiaires du RMI à l'horizon 2010 [contre 1,64 % en 2003] ». Si c'est le seul indicateur de cohésion sociale retenu, on peut craindre le pire. »

Le développement durable, pour la forme

Sur ce constat, les associations signataires sont rejointes par une plate-forme constituée d'associations environnementalistes et de développement (WWF, Oxfam Solidarité, Inter-Environnement Wallonie, Institut pour un développement durable). Elles rejettent principalement l'utilisation, purement formelle selon elles, qui est faite de la notion de développement durable : celui-ci ne se résume pas à un « cadre de vie agréable, qui retient les investisseurs, contribue à la sérénité de la population et stimule dynamisme et créativité » déplorent-elles. Sur ce point précis, le CÉSRW marque son accord avec les contestataires dans un avis pourtant globalement positif : « Le Contrat d'avenir pour les Wallons réduit la prise en compte de cette dimension de développement durable à des thématiques environnementales, ce qui va à l'encontre de la notion même de développement durable⁵. » Dans un autre domaine, les organisations de lutte contre la pauvreté s'inquiètent du grand chantier de réorganisation de l'enseignement qualifiant. L'extension envisagée de la formation en alternance, notamment, leur fait craindre une disparition des CEFA (Centres d'éducation

et de formation en alternance) ou plutôt une intégration de ceux-ci aux Instituts de formation des Classes Moyennes (IFPME) : « Les rythmes et les niveaux qui y sont exigés fermeront une fois de plus cette possibilité [de l'alternance] aux plus faibles. » On remarquera cependant qu'à la lecture du « Contrat stratégique pour l'éducation » nouvellement approuvé en Communauté française, l'avenir des CEFA paraît finalement moins compromis qu'initialement envisagé.

Quant à l'idée de « diplôme du vécu », elle est considérée avec suspicion pour essentiellement deux raisons : elle entrerait en contradiction avec la volonté de revalorisation des filières traditionnelles de formation, d'une part, et ouvrirait la voie à la dérégulation d'une série de professions, d'autre part. Bref, pour ces associations, un très net recul par rapport à leur texte de référence, qu'est le Rapport général sur la pauvreté (1994).

En ce qui concerne la méthode, les critiques portent sur l'absence de cadre et le manque de clarté quant à la manière dont les enseignements et les critiques seront intégrés à la version finale, ainsi que sur les risques d'instrumentaliser le secteur associatif. Une instrumentalisation de l'associatif, couplée à un étouffement du débat public : deux craintes qui se retrouvent également en filigrane d'un « Appel à compléter le contrat d'avenir en Wallonie de dimensions culturelles ». Parmi ces initiateurs figurent José Fontaine (revue Toudi), Jean Louvet (dramaturge et président du Mouvement du manifeste wallon), mais aussi Jean-Claude Vandermeeren, secrétaire de la FGTB wallonne et signataire à ce titre, non seulement du CAR, mais aussi de la déclaration commune préalable au « Contrat stratégique pour l'éducation »⁶. Les signataires semblent avoir été entendus, ne fût-ce que très partiellement, puisque l'ajout d'une dimension culturelle (aussi envisagée dans ses rapports avec le développement) est annoncé comme une des nouveautés du CAR amendé, qui vient d'être approuvé par le gouvernement.

Contrat d'avenir et Contrat stratégique

Toujours du point de vue des relations entre Communauté française et Région wallonne mais sur un mode beaucoup plus pratique, on pourra également s'interroger sur l'articulation des temporalités propres à chaque entité. Le CAR débouche en effet sur la mise en œuvre de quatre « plans stratégiques transversaux » dont la finalisation est annoncée pour le premier trimestre 2005. Le deuxième de ces plans⁷, commun avec la Communauté française (CF), s'intitule « Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire ». S'inspirant explicitement de « l'esprit du processus de Lisbonne » (qui ambitionne de faire de l'Europe la plus dynamique des économies fondées sur la connaissance et la recherche), il se décline en sept chantiers :

- améliorer la qualité des enseignements technique et professionnel et réorganiser le champ de la formation et de l'enseignement en alternance ;
- créer le diplôme du vécu ;
- adapter au mieux l'offre de formation et d'enseignement qualifiant aux réalités du marché du travail ;
- augmenter l'offre de formation et d'enseignement qualifiant ;
- améliorer l'orientation de la formation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des travailleurs en transition professionnelle ;
- renforcer l'accessibilité de tous aux outils de la société de l'information ;
- soutenir une politique de recherche et d'innovation efficace et intégrée.

Alors qu'en CF, la phase de consultation autour du contrat stratégique ne fait que commencer – avec un terme fixé à avril 2005 –, il s'agira de vérifier comment s'articuleront les temporalités des différents contrats. Autre question, connexe à celle de l'articulation, quid de la Région bruxelloise ? Son gouvernement vient d'approuver en première lecture son contrat à lui, pour l'économie et l'emploi (C2E). Les synergies avec la Communauté française y occupent beaucoup moins de place que dans le contrat wallon. Est-ce à dire que Bruxelles sera volens nolens, contrainte de s'aligner sur des orientations stratégiques négociées entre Région wallonne et Communauté française, et auxquelles la Région-Capitale n'aura pris aucune part ? C'est la question, presque rhétorique, que pose Joan Lismont (SEL-Setca : syndicat socialiste de l'enseignement libre) quand il se demande si « le Contrat stratégique [pour l'éducation, qui vient d'être approuvé en première lecture à la Communauté française : NDLR] n'est qu'une mise en œuvre du Contrat d'avenir de la Région wallonne », si « la Communauté française n'est plus qu'une fantasmagorie tout en étant une courroie de transmission des injonctions du vrai patron, la Région wallonne ». Et le même de craindre qu'à l'avenir « l'enseignement à Bruxelles aura à appliquer les instructions de la Région wallonne ».

En attendant la version finale

On rappellera que l'ensemble de ces points de vue et critiques est fondé sur le projet de CAR approuvé début octobre par le gouvernement. Au moment de mettre sous presse, le nouveau document complet et amendé n'était pas encore accessible (bien qu'approuvé depuis trois jours par le gouvernement wallon) : les premières analyses et réactions à cette seconde mouture ne peuvent donc se fonder que sur le communiqué de presse qui dresse une liste partielle des changements apportés au document (pas moins de 266 amendements sont annoncés !).

Selon le communiqué de presse disponible, les éléments nouvellement introduits se situent principalement dans des domaines tels que :

- l'égalité hommes-femmes, qui devient un objectif transversal et un principe de bonne gouvernance. Selon le principe dit de « main-streaming », le document transpose cet objectif d'égalité à l'ensemble de son action ;
- l'identité wallonne et la culture en Wallonie qui « traduit parfaitement la volonté de décloisonnement et de synergies accrues avec la Communauté française » et ce, « à cadre institutionnel inchangé ».
- l'éducation à la citoyenneté transcrite dans le chapitre « enseignement » – mais cette éducation à la citoyenneté constitue déjà une des quatre missions du décret éponyme de 1997 en Communauté française (il s'agira donc de vérifier ce que cet élément apportera de nouveau : NDLR).
- politique industrielle, forestière et du patrimoine.

Les réactions à ces amendements sont encore rares et suspendues à la lecture de l'intégralité du texte. Cependant, à la seule lecture du communiqué de presse et sous réserve de consultation du document final, Denis Van Eeckhoudt, secrétaire général d'Inter-Environnement Wallonie, a l'impression que « le mémorandum d'IEW n'a même pas été lu ! ».

Pour Jean-Claude Vandermeeren, ce CAR revêt moins d'importance que les partenariats qui devraient en résulter et le concrétiser sur le terrain. En la matière, il regrette un manque d'engagement dans le chef des patrons et du gouvernement dans des domaines comme l'accueil de la petite enfance. De ce côté, le communiqué de presse du gouvernement précise que la date prévue pour la conclusion des partenariats est le 22 février, et que certains partenariats – sans préciser lesquels – ont été transférés vers les PST (Plans stratégiques transversaux).

1. Cabinet, rue Mazy, 25-27 à 5100 Namur – tél. : 081 33 12 11 – fax : 081 33 12 99 – courriel : vancou@gov.wallonie.be.

2. Le document est téléchargeable sur le site : <http://contratdavenir.wallonie.be>.

3. Non seulement les organisations représentatives, syndicales et patronales (FGTB, CSC, UWE, UCM, FWA) réunies au sein du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW), mais aussi des corps intermédiaires comme l'Union des villes et communes de Wallonie, l'Association des provinces, la Fédération des CPAS, les fonctionnaires dirigeants de l'administration régionale, Agoria, la Confédération de la construction wallonne, l'Union francophone des entreprises non marchandes, le Conseil des recteurs francophones, le Conseil de la Jeunesse d'expression française, Inter-Environnement Wallonie, le MOC, Présence et Action Culturelles, la Ligue des familles et les représentants des Médias.

4. Le document est téléchargeable sur le site : <http://www.mouvement-ist.org>.

5. L'avis de 26 pages est téléchargeable sur : <http://www.cesrw.be>.

6. Le texte, qui vient d'être approuvé en première lecture, est désormais soumis à large consultation. Pour le lire : <http://www.contrateducation.be>.

7. Les trois autres concernent « Création d'activité », « Inclusion sociale » et « Développement territorial équilibré ».

Voir aussi

Alter Echos n° 174 Dans les coulisses du CAR▶▶

www.alterEchos.be - alter.Echos@alter.be